



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000942

**Séance du lundi 21 décembre 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUZ Arguel ; André AVIS Audoux ; Françoise GALLIOU Auxon-Dessous ; Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus ; Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Avoney ; Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon ; Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzar MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières ; Bertrand ASTRIC Braillans ; Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule ; Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny ; Claude VOIDEY Champvans les Moulins ; Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc ; Philippe GUILLAUME Chaucenne ; Bernard VOUGNON Chemaudin ; Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête ; Jean-Pierre PROST Ecole Valentin ; Yves GUYEN Fontain ; Jean-Paul DILLSCHNEIDER François ; Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine ; François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte ; Jean PIQUARD La Vèze ; Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Maminrolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines ; Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château ; Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre ; Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray ; Jean-Pierre MARTIN Noironte ; Bernard MADOUX Novillars ; Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey ; Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey ; Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes ; Jean-Michel FAIVRE Pugey ; Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay ; Michel LETHIER Roche lez Beaupré ; Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins ; Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay ; Jean-Yves PRALON Thise ; Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise ; Jean-Michel MAY Vaire Arcier ; Patrick RACINE Vaire le Petit ; Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés ; Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

**Étaient absents :** Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières ; Roland DEMESMAY Chalezeule ; Raymond REYLE Champoux ; Thierry CHATOT Chatillon le Duc ; Denis GILLET Chaudfontaine ; Christiane BEUCLER Chemaudin ; Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête ; Gérard GALLIOT Deluz ; Sylvaine BARASSI Ecole Valentin ; André BAVEREL François ; Françoise GILLET Mazerolles le Salin ; Daniel PARIS Miserey Salines ; Denis JOLY Nancray ; Daniel ROLET Osselle ; Jacques MENIGOZ Pirey ; Jacques COINTET Pouilley les Vignes ; Jean-Marc BOUSSET Routelle ; Claude SIMONIN Saône ; Alain VIENNET Torpes ; Bernard LAURENT Vorges les Pins ; Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRON

**Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

**Mandataires :** E.SASSARD, C.TISSIER, J.J. DEMONET, H.AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

**Objet :** Décision Modificative n°3

## Décision Modificative n°3

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

### Résumé :

Vu les délibérations du Conseil de Communauté du 13 mars 2009 adoptant le Budget Primitif 2009, du 25 juin 2009 adoptant la Décision Modificative n°1 et du 15 octobre 2009 adoptant la Décision Modificative n°2, il est proposé des modifications de crédits au titre de la Décision Modificative n°3.

La Décision Modificative n°3 intègre essentiellement des régularisations comptables et financières (rôles supplémentaires de Taxe Professionnelle, actualisation des frais financiers, droit de déduction de TVA et régularisations comptables sur le budget annexe Déchets) et un réajustement des prévisions de réalisations des budgets annexes CRR et Transports.

La décision modificative n°3 conduit, toutes opérations comprises, à une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt consolidé (hors opérations emprunts revolving) de 1 074 676,54 € répartis ainsi :

- sur le Budget principal : + 659 668,00 €
- sur le Budget annexe transports : - 934 694,97 €
- sur le Budget annexe CRR : - 799 649,57 €

Dans la continuité de la mise en place en 2007 d'une politique budgétaire maîtrisée par le Grand Besançon, le BP 2009 et le PPIF 2009-2014 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et à moyen termes et d'une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

La Décision Modificative n°3 comporte uniquement des régularisations comptables et des opérations financières spécifiques. Elle n'est pas construite sur des nouvelles demandes budgétaires des compétences.

Garante de cette politique budgétaire maîtrisée, la Commission « Finances, Ressources humaines, Communication et TIC » veille au respect de ces principes.

### **I. Budget principal**

#### A/ Opérations financières et comptables impactant le Budget Primitif 2009 et/ou le PPIF 2009-2014

##### **I. Rôles supplémentaires de taxe professionnelle**

Par courrier en date du 17 novembre 2009, la Trésorerie Générale a informé le Grand Besançon que des rôles supplémentaires de taxe professionnelle d'un montant de 334 537 € seraient versés en novembre 2009. Il est par conséquent proposé d'inscrire ces rôles supplémentaires au budget 2009.

Il convient de rappeler que 339 478 € de rôles supplémentaires de taxe professionnelle ont été inscrits dans la Décision Modificative n°2 votée le 15 octobre 2009. Au total, ce sont donc 674 015 € de rôles supplémentaires perçus par le Grand Besançon au titre de l'année 2009, ce qui est conforme aux montants de rôles supplémentaires des années précédentes. Par ailleurs, les bases de TP ont progressé de + 3,32 % en 2009 par rapport à 2008, se traduisant par l'inscription de 533 074 € de recettes fiscales supplémentaires dans la Décision Modificative n°2 du 15 octobre 2009.

Au total, le produit fiscal de la taxe professionnelle et des allocations compensatrices s'élève ainsi à 45 972 564 € (contre 44 359 211 € prévus au BP 2009) soit une augmentation de + 5,4 % par rapport à 2008.

Recettes de fonctionnement en 73 : + 334 537 €.

## **2. Frais financiers**

Les prévisions de réalisation des frais financiers seront moins importantes que le Budget Primitif 2009.

Le Budget Primitif 2009 a été élaboré au moment de l'apparition de la crise financière fin 2008 (faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008), et dans un contexte caractérisé par de très fortes tensions sur les marchés financiers et de fortes incertitudes sur les évolutions des taux variables pour l'année 2009. A l'automne 2008, ces tensions avaient conduit à une forte remontée des taux. L'Euribor 3 mois connaissait par exemple un pic à 5,40 % au mois d'octobre 2008. Les prévisions de frais financiers dans le Budget Primitif 2009 ont ainsi été élaborées sur la base d'hypothèses prudentes (environ 40 % de l'encours de la dette du Grand Besançon sont indexés sur les taux variables, et sont donc exposés aux fluctuations que connaissent les marchés).

Toutefois, afin de relancer la croissance, les banques centrales, dont principalement la « BCE » (Banque Centrale Européenne) ont pratiqué une politique active de relâchement monétaire, qui s'est traduite par une forte baisse des taux directeurs au cours de l'année 2009. Par exemple, le taux directeur de la « BCE » (qui détermine le niveau du crédit en zone euro) a été baissé sept fois, passant de 4,25 % à 1 %. Les taux variables connaissent aujourd'hui des niveaux historiquement bas :

- Euribor 3 mois au 28 octobre 2009 : 0,72 % (5,40 % en octobre 2008),
- Eonia au 28 octobre 2009 (indice utilisé pour la ligne de trésorerie) : 0,33 % (4,60 % en octobre 2008).

Cette situation permet par conséquent au Grand Besançon de réaliser une économie de 620 000 € sur les prévisions budgétaires initiales de frais financiers, qui passent de 1 580 936 € au BP 2009 à 960 936 € (compte administratif 2009 prévisionnel).

Dépenses de fonctionnement en 66 : - 620 000 €.

## **3. Régularisation comptable Budget principal / Budget annexe Déchets**

La compétence collecte des déchets a été transférée au Grand Besançon le 1<sup>er</sup> janvier 2006. A cette occasion est apparue la nécessité d'associer largement les communes, en raison de leur proximité avec les usagers, dans la tenue du fichier relatif à la facturation de la REOM. Afin de faciliter le flux des informations découlant de cette tenue de fichier entre la Direction Déchets et les communes, il a été décidé la création d'un portail web spécifiquement dédié dans le cadre d'un marché confié à la société ABICIAL-SQLI.

Le coût de réalisation de ce portail s'est élevé globalement à la somme de 89 710 € TTC. Les différents acomptes relatifs à ce marché, ont été préalablement imputés sur le Budget Principal du Grand Besançon alors qu'ils auraient dû concerner le Budget annexe Déchets. Cette décision modificative a donc pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires au rétablissement de ces mandatements dans leurs budgets respectifs.

Recettes de fonctionnement en 77 : + 4 784 € (budget principal)

Recettes d'investissement en 20 : + 84 926 € (budget principal)

## B/ Opération de libération et de constitution de la provision de versement transport

Conformément aux règles comptables en vigueur, la provision de VT est constituée sur la section de fonctionnement du Budget principal. Son rôle étant de financer le Budget annexe Transports, toute constitution ou libération de la provision de VT est transférée dans le Budget annexe Transports via la subvention d'équilibre. Ainsi, la constitution de la provision de VT est inscrite budgétairement en charge de fonctionnement sur le Budget principal, alors que la libération de la provision de VT est une recette pour le Budget principal.

Au Budget Primitif 2009, il n'avait pas été constitué de provision de VT. Le produit du supplément de VT était directement et entièrement affecté dans le Budget annexe Transports au financement des dépenses prévisionnelles du projet TCSP. De plus, il était prévu de libérer une partie de la provision de VT constituée les années précédentes pour un montant total de 1 752 942 € afin de compléter ces moyens de financement. L'avancement du projet TCSP ayant été plus lent que prévu, il convient de modifier ces prévisions.

### **1. Constitution provision de VT**

Au Budget Primitif 2009, il n'était pas prévu de constituer de provision VT (0 € prévu). Toutefois, considérant les moindres réalisations de l'opération et donc les moindres besoins de financement du projet TCSP en 2009 (cf. Budget annexe Transports présenté dans la partie II de ce rapport), il est proposé de constituer une nouvelle provision de VT pour un montant de 11 063 183 € calculé comme suit : 11 188 651 € au titre de 2009 et - 125 468 au titre de 2008 (Décision modificative n°1 de 2009).

Dépenses de fonctionnement en 68 : + 11 063 183 €.

### **2. Libération provision de VT**

Conformément aux prévisions actualisées de besoin de financement de l'opération TCSP (Budget annexe Transports) présentées dans la partie II de ce rapport, il est proposé de majorer la libération de la provision de VT de + 3 210 486 €. La libération de la provision passe donc de 1 752 942 € prévus au budget 2009 à 4 962 428 €.

Recette de fonctionnement en 78 : + 3 210 486 €.

## C/ Réajustement des subventions d'équilibre versées par le Budget principal aux Budgets annexes

Il est proposé de réajuster la subvention d'équilibre à verser par le Budget principal au Budget annexe Transports conformément aux besoins du Budget annexe Transports présentés ci-après.

	Montant voté Budget	Montant voté DM 3	Montant total
Subvention d'équilibre au budget annexe <b>TRANSPORTS</b>	15 725 828,13 €	-6 148 782,00 €	<b>9 577 046,13 €</b>
Subvention d'équilibre au budget annexe <b>CRR</b>	3 936 707,62 €	0,00 €	<b>3 936 707,62 €</b>
Subvention d'équilibre au budget annexe <b>ZONE DU NORET</b>	26 288,00 €	0,00 €	<b>26 288,00 €</b>
Montant total des subventions versées par le budget principal aux budgets annexes	<b>19 688 823,75 €</b>	<b>-6 148 782,00 €</b>	<b>13 540 041,75 €</b>

Dépense de fonctionnement en 67 : - 6 148 782 € (subvention d'équilibre budget annexe Transports).

NB : Depuis 2006, la constitution de la provision de VT vient diminuer le montant de la subvention d'équilibre « totale ou brute ». L'année 2008 a été la première année marquée à la fois par une constitution et une libération de la provision.

La subvention d'équilibre « totale ou brute » est celle qui figure dans le budget.

La subvention d'équilibre « réelle » neutralise les opérations de provision VT et traduit la part réellement consacrée au Budget annexe Transports hors TCSP par le Budget principal.

Subvention d'équilibre « réelle » hors TCSP (VT = 1,05%) = subvention d'équilibre « totale ou brute » + constitution de la provision VT (> 1,05%) - libération de la provision VT (> 1,05%) + ou - réajustement des provisions antérieures constituées.

La subvention d'équilibre « réelle » s'élève ainsi à 15 803 269 € (= 9 577 046 € + 11 063 183 € + 125 468 € - 4 962 428 €), contre 13 973 886 € prévus au budget 2009.

#### D/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt, hors opération d'emprunts revolving, est augmenté de 659 668 € pour atteindre 18 113 244,61 €.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est diminué de 744 594 € pour atteindre 284 671,43 €.

L'épargne brute du Budget principal, qui constitue l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour financer les investissements, atteint 5 012 328,25 € (contre 4 724 340 € prévus au BP 2009).

Rappel : Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (donc hors opérations d'ordre comme les dotations aux amortissements des immobilisations)  
Soit 5 012 328,25 € : 79 112 484,00 - 74 100 155,75 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget BP+ DM 2009	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget BP+ DM 2009	Recettes DM3	TOTAL
Réel	69 805 754,75	4 294 401,00	74 100 155,75	75 562 677,00	3 549 807,00	79 112 484,00
Ordre	4 794 299,82		4 794 299,82	66 643,00		66 643,00
Virement de section à section	1 029 265,43	-744 594,00	284 671,43			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>75 629 320,00</b>	<b>3 549 807,00</b>	<b>79 179 127,00</b>	<b>75 629 320,00</b>	<b>3 549 807,00</b>	<b>79 179 127,00</b>
Section d'investissement	Dépenses Budget BP+ DM 2009	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget BP+ DM 2009	Recettes DM3	TOTAL
Réel	43 333 566,50	0,00	43 333 566,50	11 323 067,64	84 926,00	11 407 993,64
Ordre	66 643,00		66 643,00	4 794 299,82		4 794 299,82
Virement de section à section			0,00	1 029 265,43	-744 594,00	284 671,43
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>26 253 576,61</b>	<b>659 668,00</b>	<b>26 913 244,61</b>
<i>Dont besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving</i>				<i>17 453 576,61</i>	<i>659 668,00</i>	<i>18 113 244,61</i>
<b>TOTAL</b>	<b>43 400 209,50</b>	<b>0,00</b>	<b>43 400 209,50</b>	<b>43 400 209,50</b>	<b>0,00</b>	<b>43 400 209,50</b>

Une présentation par chapitre figure en annexe

## **II. Budget annexe Transports**

### **A/ Opérations financières impactant le Budget Primitif 2009 et/ou le PPIF 2009-2014**

#### **1. Opérations de droit à déduction de TVA sur la Délégation de Service Public (DSP) KEOLIS**

Dans le cadre de la DSP Transport urbain, un transfert de droit à déduction de la TVA est prévu. Il se fonde sur les articles 216 bis et quater de l'annexe II du Code Général des Impôts : l'autorité délégante peut décider de transférer au délégataire le droit à déduction de TVA ayant grevé l'acquisition des biens qui sont la propriété de l'autorité délégante et qui sont mis à disposition du délégataire pour les besoins de l'exploitation.

Le délégataire (KEOLIS) établit les demandes de remboursement de TVA. Les sommes remboursées sont restituées à l'autorité délégante (Grand Besançon).

Les sommes remboursées au titre de la TVA du quatrième trimestre 2008 et des deux premiers trimestres 2009 ont été encaissées à la Trésorerie et doivent être inscrites comptablement au budget soit 170 301 €.

Ces écritures constituent des opérations d'ordre qui n'impactent pas le budget 2009.

Dépenses d'investissement en 041: + 170 301 €.

Recettes d'investissement en 041 : + 170 301 €.

#### **2. Réajustement du projet de TCSP**

9,3 M€ de crédits ouverts au budget 2009 ne seront pas consommés : 2,5 M€ non réalisés sur l'infrastructure ferroviaire Nord et 6,8 M€ non réalisés au titre des investissements Tramway. Parmi ces derniers, sont à relever la non utilisation d'une provision pour acquisitions foncières et des procédures de consultations et de notifications de marchés décalées.

#### **3. Réajustement du produit de versement transport**

Le Budget prévisionnel 2009 était fondé sur une hausse des bases de versement transport de 2,5 % par rapport au Budget Primitif 2008. Cette hypothèse se fondait notamment sur l'observation des exercices antérieurs : en moyenne, les bases annuelles de VT ont augmenté de + 4 % entre 2003 et 2008 (de + 5,9 % pour la seule année 2008). L'analyse rétrospective montre que les bases ont augmenté annuellement de près de + 7 % entre 1995 et 2008. Par ailleurs, en prospective de long terme, cette hypothèse à + 2,5 % reste qualifiée de prudente par Ressources Consultants Finances, car elle correspond à l'inflation de long terme (+ 2 % par an depuis 20 ans, c'est-à-dire depuis les politiques de désinflation compétitive) à laquelle s'ajoute une dynamique économique minimale (+ 0,5 % par an de croissance de la masse salariale).

Dans le contexte global de crise économique, les services du Grand Besançon ont été amenés à suivre de façon précise l'évolution des bases de VT entre 2008 et 2009 en neutralisant l'effet taux. Ce travail a été réalisé plus précisément sur les recettes de VT provenant de l'URSSAF de Besançon qui représentent 73 % des recettes totales de VT perçues par le Grand Besançon.

En novembre 2008, un courrier envoyé aux organismes collecteurs (ACOSS, URSSAF et MSA) avait informé ces derniers de la hausse du taux de VT, passant de 1,30 % à 1,80 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Malgré cette précaution, les sondages téléphoniques effectués début 2009 auprès d'une trentaine d'URSSAF ont révélé que la hausse du taux n'avait pas été prise en compte immédiatement par les collecteurs. Les régularisations ont été toutefois effectuées par la suite. Le même événement s'était produit en 2006 (année de hausse du taux de VT de 1,05 % à 1,30 %). Si bien que le fort différentiel de recettes de VT au premier semestre 2009 par rapport au prévisionnel paraissait s'expliquer également par un retard d'application du nouveau taux (1,80 %).

L'analyse par les services de l'agglomération des recettes de VT de l'URSSAF de Besançon à fin septembre 2009, faisait encore apparaître une baisse limitée à - 1 % laissant suggérer le rôle stabilisateur de l'emploi public dans le territoire du Grand Besançon.

Cette évolution a d'ailleurs conduit à réaliser sur le projet TCSP un test de sensibilité à la baisse de l'hypothèse d'évolution des bases de VT 2009 de - 1,5 % présenté en Conseil de Communauté le 15 octobre 2009.

Une réunion du 21 octobre 2009 entre élus et services du Grand Besançon et l'URSSAF de Besançon et la Trésorerie du Grand Besançon a permis de constater que la dégradation des recettes par rapport aux prévisions budgétaires allait être plus marquée que ne le laissaient prévoir les suivis mensuels des recettes de l'URSSAF de Besançon.

Sur l'ensemble des URSSAF qui collectent le VT des entreprises du territoire bisontin, les évolutions de recettes ne sont cependant pas homogènes. Il convient en effet de signaler ici que la modification du circuit de collecte entre URSSAF rend encore plus complexe les analyses et que cela a pu masquer des pertes plus importantes de recettes de l'URSSAF de Besançon. Ainsi, par exemple, l'URSSAF de Besançon collecte de nouveaux contributeurs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, mais il a aussi perdu d'autres contributeurs (grandes entreprises) qui dépendent désormais des URSSAF de Lyon, de Strasbourg et de Paris notamment. La modification du circuit de collecte a été mise en œuvre en trois temps : au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les plus grandes entreprises (+ 2 000 salariés), au 1<sup>er</sup> avril 2008 pour les administrations d'Etat, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour les grandes entreprises (entre 250 et 2 000 salariés). Les comparaisons d'une année sur l'autre sont ainsi rendues très difficiles.

Plusieurs facteurs influent potentiellement sur les recettes de VT :

- la réduction de la masse salariale qui se traduit immédiatement par des baisses de recettes de VT (effet notamment de la montée du chômage, dont chômage partiel),
- le passage sous le seuil des 9 salariés chez tout contributeur public ou privé, qu'il s'agisse de pertes d'effectifs ou de stratégie d'optimisation fiscale,
- des délais de versement plus avantageux qui sont accordés plus largement aux entreprises ayant fait des demandes (l'ACOSS a donné des consignes aux organismes collecteurs afin qu'ils considèrent avec bienveillance et souplesse les demandes des entreprises en difficulté du fait de la crise économique),
- ou encore une réglementation du mode de calcul des effectifs qui est plus favorable aux contributeurs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (calcul au mois).

A noter également, les demandes de remboursement de VT (pour salariés logés notamment) ont augmenté en 2009.

De plus on constate une évolution à la hausse des effectifs totaux des organismes publics et privés entre 2008 et 2009 (nombre de salariés).

Il est donc difficile à ce jour d'expliquer l'écart constaté entre les versements de VT et les prévisions du budget 2009.

Les informations en notre possession restant encore incomplètes et parfois contradictoires, il est sans doute trop tôt pour tirer toutes les conclusions sur la véritable tendance des recettes de VT et sur l'impact du contexte économique. Toutefois, dans une optique de prudence et de sincérité budgétaire, et compte tenu des montants constatés de recettes réellement encaissées, le produit de VT est réajusté à la baisse sur la base des encaissements actuels et d'une estimation moyenne sur les derniers mois de l'année soit - 2,9 M€ passant de 29,7 M€ au BP 2009 à 26,9 M€.

#### **4. Réajustement de la subvention d'équilibre transports**

Il est proposé de réajuster la subvention d'équilibre transports afin de prendre en compte une actualisation des prévisions budgétaires d'ici la fin de l'année 2009. Dans un objectif de sincérité budgétaire, un pré-compte administratif a été établi intégrant des réajustements du projet de TCSP, du produit de versement transports et d'autres lignes budgétaires pour des montants moins significatifs, afin d'approcher au plus près les réalisations effectives d'ici la fin 2009.

La subvention d'équilibre « totale ou brute » est diminuée de 6 148 782 € passant de 15 725 828,13 € à 9 577 046 €. La subvention d'équilibre « réelle », calculée après neutralisation des opérations de provision VT, s'élève à 15 803 269 € (contre 13 973 886 € au budget 2009, l'écart correspondant quasi exclusivement aux moindres recettes de VT affectées au Budget annexe Transports hors TCSP, c'est-à-dire aux recettes correspondant au taux de 1,05 %).

Inscriptions budgétaires en DM3 : cf. annexe I répartition par chapitres budgétaires.

#### B/ Nouvel équilibre du Budget annexe Transports

**Le besoin de financement par emprunt est diminué de 934 694,78 € pour atteindre 190 315,18 €.**

**Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est diminué de 9 062 925 € pour atteindre 4 459 946 €.**

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget BP+ DM 2009	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget BP+ DM 2009	Recettes DM3	TOTAL
Réel	32 402 050,00	-198 222,00	32 203 828,00	49 293 343,00	-9 261 147,00	40 032 196,00
Ordre	3 382 953,00		3 382 953,00	14 531,00		14 531,00
Virement de section à section	13 522 871,00	-9 062 925,00	4 459 946,00	0,00		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>49 307 874,00</b>	<b>-9 261 147,00</b>	<b>40 046 727,00</b>	<b>49 307 874,00</b>	<b>-9 261 147,00</b>	<b>40 046 727,00</b>
Section d'investissement	Dépenses Budget BP+ DM 2009	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget BP+ DM 2009	Recettes DM3	TOTAL
Réel	18 537 982,81	-10 315 077,97	8 222 904,84	521 679,85	-317 458,00	204 221,85
Ordre	269 287,75	170 301,00	439 588,75	3 637 709,75	170 301,00	3 808 010,75
Virement de section à section				13 522 871,00	-9 062 925,00	4 459 946,00
Besoin de financement par emprunt				1 125 009,96	-934 694,97	190 314,99
<b>TOTAL</b>	<b>18 807 270,56</b>	<b>-10 144 776,97</b>	<b>8 662 493,59</b>	<b>18 807 270,56</b>	<b>-10 144 776,97</b>	<b>8 662 493,59</b>

Une présentation par chapitre figure en annexe

### III. Budget annexe CRR

#### A/ Opérations impactant le Budget Primitif 2009 et/ou le PPIF 2009-2014

##### I. Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Des recettes de FCTVA ont été prévues au Budget Primitif 2009 à hauteur de 1 015 947 €. Les dépenses d'investissement relatives à la Cité des Arts et de la Culture ne seront éligibles au FCTVA que lorsque le Grand Besançon sera propriétaire du terrain sur lequel s'effectuent les travaux (des démarches sont en cours avec la Région Franche-Comté et la Ville de Besançon).

Ces recettes ne seront donc pas perçues sur l'exercice 2009 et sont donc annulées sur le Budget 2009.

Recettes d'investissement en 10 : - 1 015 947 €.



## 2. Cité des Arts : régularisation comptable liée à la TVA et réajustement des crédits 2009

### a) Régularisation comptable liée à la TVA

Pour éviter tout risque de rejet et de prescription du FCTVA, il convient d'inscrire des dépenses réalisées en 2007, 2008 et 2009 sur un compte d'attente, en dépenses et recettes, jusqu'à la cession des terrains d'où la nécessité de cette régularisation comptable sur l'exercice 2009.

Dépenses d'investissement en 20 : + 1 614 824,23 € (compte d'attente).

Recettes d'investissement en 23 : + 780 926,50 € (compte d'attente).

Recettes d'investissement en 20 : - 186 770,00 € (compte d'attente).

### b) Réajustement des crédits 2009

Par ailleurs, il est proposé de réajuster les prévisions budgétaires d'ici la fin de l'année 2009. Les marchés de travaux vont être notifiés en décembre 2009 au lieu de septembre 2009 ce qui entraîne un réajustement :

- du montant des travaux : - 12,1 M€ (soit - 7,1 M€ pour le Grand Besançon et - 5 M€ pour les partenaires du groupement de commande : Région Franche Comté et ville de Besançon),
- des frais d'études : + 2 000 €,
- des subventions : - 3,8 M€ de recettes
- des appels de fonds des partenaires (- 5,5 M€).

Dépenses d'investissement en 20 : + 1 616 824,23 € (compte d'attente + frais d'études).

Dépenses d'investissement en 23 : - 7 144 533,00 € (travaux portés par le Grand Besançon).

Dépenses d'investissement en 45 : - 5 017 896,00 € (travaux portés par les partenaires).

Recettes d'investissement en 23 : + 780 926,50 € (compte d'attente).

Recettes d'investissement en 20 : - 186 770,00 € (compte d'attente).

Recettes d'investissement en 13 : - 3 790 000,00 € (subventions).

Recettes d'investissement en 45 : - 5 534 164,00 € (appel de fonds des partenaires).

### B/ Nouvel équilibre du Budget annexe CRR

Le besoin de financement par emprunt est diminué de 799 649,57 € pour atteindre 1 629 008,11 €.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement n'est pas modifié.

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget BP+ DM 2009	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget BP+ DM 2009	Recettes DM3	TOTAL
Réel	4 487 321,00		4 487 321,00	4 571 321,00	0,00	4 571 321,00
Ordre	21 293,00		21 293,00	0,00		0,00
Virement de section à section	62 707,00		62 707,00			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 571 321,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 571 321,00</b>	<b>4 571 321,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 571 321,00</b>
Section d'investissement	Dépenses Budget BP+ DM 2009	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget BP+ DM 2009	Recettes DM3	TOTAL
Réel	13 442 047,53	-10 545 604,07	2 896 443,46	10 929 389,85	-9 745 954,50	1 183 435,35
Ordre				21 293,00		21 293,00
Virement de section à section				62 707,00		62 707,00
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>2 428 657,68</b>	<b>-799 649,57</b>	<b>1 629 008,11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 442 047,53</b>	<b>-10 545 604,07</b>	<b>2 896 443,46</b>	<b>13 442 047,53</b>	<b>-10 545 604,07</b>	<b>2 896 443,46</b>

Une présentation par chapitre figure en annexe.

#### IV. Budget annexe Déchets

A/ Opérations impactant le Budget Primitif 2009 et/ou le PPIF 2009-2014

##### Régularisation comptable Budget principal / Budget annexe déchets

La compétence collecte des déchets a été transférée au Grand Besançon le 1<sup>er</sup> janvier 2006. A cette occasion est apparue la nécessité d'associer largement les communes, en raison de leur proximité avec les usagers, dans la tenue du fichier relatif à la facturation de la REOM. Afin de faciliter le flux des informations découlant de cette tenue de fichier entre la Direction Déchets et les communes, il a été décidé la création d'un portail WEB spécifiquement dédié dans le cadre d'un marché confié à la société ABICIAL-SQLI.

Le coût de réalisation de ce portail s'est élevé globalement à la somme de 89 710 € TTC. Les différents acomptes relatifs au paiement de ce marché, ont été préalablement imputés sur le Budget Principal du Grand Besançon alors qu'ils auraient dû concerner le budget annexe Déchets. Cette décision modificative a donc pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires au rétablissement de ces mandatements dans leurs budgets respectifs. Ces inscriptions au budget annexe Déchets seront financées par l'utilisation des dépenses imprévues de fonctionnement et des dépenses réservées aux conteneurs.

Dépense de fonctionnement en 011 : + 4 000 €.  
Dépense de fonctionnement en 022 : - 4 000 €.  
Dépenses d'investissement en 20 : + 74 937 €.  
Dépenses d'investissement en 21 : - 74 937 €.

##### B/ Nouvel équilibre du Budget annexe Déchets

**Le besoin de financement par emprunt et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ne sont pas modifiés.**

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget BP+ DM 2009	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget BP+ DM 2009	Recettes DM3	TOTAL
Réel	16 391 141,00	0,00	16 391 141,00	17 052 341,00		17 052 341,00
Ordre	684 037,00		684 037,00	32 398,00		32 398,00
Virement de section à section	9 561,00		9 561,00			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 084 739,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 084 739,00</b>	<b>17 084 739,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 084 739,00</b>
Section d'investissement	Dépenses Budget BP+ DM 2009	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget BP+ DM 2009	Recettes DM3	TOTAL
Réel	2 426 630,09	0,00	2 426 630,09	1 765 430,09	0,00	1 765 430,09
Ordre	32 398,00		32 398,00	684 037,00		684 037,00
Virement de section à section				9 561,00	0,00	9 561,00
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 459 028,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 459 028,09</b>	<b>2 459 028,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 459 028,09</b>

Une présentation par chapitre figure en annexe.

**V. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunts revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après Décision Modificative n°3**

Besoin de financement par emprunt après DM N°3 (hors opérations emprunts revolving)				
	BP 2009+ DM 2009	DM N°3	Total	% d'évolution
Budget principal	17 453 576,61	659 668,00	18 113 244,61	3,78%
Budget annexe TRANSPORTS	1 125 009,96	-934 694,78	190 315,18	-83,08%
Budget annexe DECHETS	0,00	0,00	0,00	0,00%
Budget annexe CRR	2 428 657,68	-799 649,57	1 629 008,11	-32,93%
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>21 007 244,25</b>	<b>-1 074 676,35</b>	<b>19 932 567,90</b>	<b>-5,12%</b>

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte cette Décision Modificative n°3 au titre du budget 2009 pour le Budget principal et les Budgets annexes du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ  
Reçu le 23 DEC. 2009

**DECISION MODIFICATIVE N°3**  
**Annexe I : Présentation par chapitres budgétaires**

**Budget Principal :**

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
66	Charges financières	-620 000,00	73	Impôts et taxes	334 537,00
67	Charges exceptionnelles	-6 148 782,00	77	Produits exceptionnels	4 784,00
68	Dotations aux provisions	11 063 183,00	78	Reprises sur amortissements et provisions	3 210 486,00
023	Virement de section à section	-744 594,00			
<b>TOTAL</b>		<b>3 549 807,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 549 807,00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
			021	Virement de section à section	-744 594,00
			20	Immobilisations incorporelles	84 926,00
			16	Recours à l'emprunt	659 668,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

**Budget annexe Transports :**

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges à caractère général	-107 302,00	73	Impôts et taxes (Versement transport)	-2 889 068,00
012	Charges de personnel	-35 000,00	70	Produits services et domaine	-154 415,00
014	Atténuation de produits	0,00	74	Dotations, Subventions et participations	-58 382,00
66	Frais financiers	-55 920,00	75	Dotations et participations	-10 000,00
67	Dépenses exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	-6 149 282,00
022	Dépenses imprévues	0,00		Dont subvention d'équilibre	-6 148 782,00
023	Virement à la section d'investissement	-9 062 925,00			
<b>TOTAL</b>		<b>-9 261 147,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-9 261 147,00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
23	Immobilisations en cours	-6 840 338,35	021	Virement de la section de fonctionnement	-9 062 925,00
21	Immobilisations corporelles	-2 319 451,46	16	Emprunt	-934 694,78
20	Immobilisations incorporelles	-1 155 287,97	13	Subventions à percevoir	-517 458
041	Autres immobilisations financières	170 301,00	041	Autres immobilisations financières	170 301,00
<b>TOTAL</b>		<b>-10 144 776,78</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-10 144 776,78</b>

Budget annexe Déchets :

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges à caractère général	4 000,00			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-4 000,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
20	Immobilisations en cours	74 937,00			
21	Immobilisations corporelles	-74 937,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Budget annexe CRR :

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
23	Immobilisations en cours	-7 144 533,00	23	Immobilisations en cours	780 926,50
20	Immobilisations incorporelles	1 616 824,93	20	Immobilisations incorporelles	-186 770,00
45	Participations des partenaires Cité des Arts	-5 017 896,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	-1 015 947,00
			13	Subventions d'investissement	-3 790 000,00
			45	Participations des partenaires Cité des Arts	-5 534 164,00
			16	Recours à l'emprunt	-799 649,57
TOTAL		-10 545 604,07	TOTAL		-10 545 604,07